

Maintien et actualisation des compétences d'Opérateur en Vidéoprotection – (MAC OVP)

Le MAC OVP est une formation réglementaire obligatoire destinée aux Opérateurs en vidéoprotection souhaitant renouveler leur carte professionnelle CNAPS.

Elle permet l'actualisation des compétences juridiques, professionnelles et opérationnelles de l'agent, afin de garantir une pratique conforme à la réglementation en vigueur et aux exigences spécifiques du métier d'OVP.

La formation

Cette formation vise à maintenir et actualiser les compétences essentielles de l'Opérateur en Vidéoprotection à travers des apports théoriques ciblés, des études de cas et des mises en situation professionnelles.

Elle permet au candidat de continuer à exercer légalement ses fonctions d'Opérateur en Vidéoprotection.

Durée et modalités pédagogiques

Formation réglementée en présentiel, à temps plein d'une durée de 31 heures.

La présence est obligatoire sur la totalité de la formation pour permettre la validation du MAC OVP.

Cette formation est obligatoire tous les 5 ans pour le renouvellement de la carte professionnelle OVP.

Objectifs visés

- Maintenir et actualiser les compétences professionnelles de l'Opérateur en Vidéoprotection
- Actualiser les connaissances juridiques et réglementaires applicables à la vidéoprotection
- Permettre le renouvellement de la carte professionnelle CNAPS OVP délivrée par le CNAPS

Public concerné

- Les agents Opérateurs en vidéoprotection titulaires d'une carte professionnelle OVP arrivant à échéance.
- **Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (hesp@hesp-formation.com)**

Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY et HESP ANNEMASSE.

Modalités d'inscription

Les dossiers complets **doivent être déposés à minima 1 mois avant le démarrage de la formation.**

Nombre de places

Notre formation accueille entre 6 et 12 personnes maximum

Prérequis

- Être titulaire de la carte professionnelle OVP délivrée par le CNAPS en cours de validité, ou le cas échéant, disposer d'une autorisation préalable valide,
- Être titulaire d'une attestation de secourisme (SST ou PSC) valide,

Objectifs pédagogiques

- Appliquer le cadre réglementaire et déontologique applicable à l'activité d'OVP
- Analyser et repérer des comportements à risques à partir d'images
- Utiliser les outils de vidéoprotection en conformité avec les règles techniques et sécuritaires
- Contribuer à la prévention des actes malveillants et terroristes par la surveillance vidéo

- Savoir alerter de manière adaptée les autorités compétentes et les secours.

Programme

MODULE 1 : Module juridique	7h	<ul style="list-style-type: none">➤ Actualisation des connaissances juridiques : Connaître les principes de la République française (3h)➤ Actualisation des connaissances juridiques sur l'exercice de l'activité (4h)
MODULE 2 : Module opérationnel et pratique	20h	<ul style="list-style-type: none">➤ Actualisation des pratiques opérationnelles (8h)➤ Maîtriser les outils de travail (12h)
MODULE 3 : Module prévention des risques terroristes	4h	<ul style="list-style-type: none">➤ Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes➤ Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention➤ Alerter les secours

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours
- Cas pratiques et mises en situation

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis théoriques et pratiques.

Validation de la formation

- Validation par contrôle des acquis en cours de formation
- Attestation de suivi et de validation du MAC OVP remise au candidat
- Transmission des éléments nécessaires au renouvellement de la carte professionnelle CNAPS

Horaires

Généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

Qualification des intervenants

Les intervenants disposent d'une expérience professionnelle significative en sécurité privée et vidéoprotection, et sont habilités à dispenser des formations réglementées.

Tarifs : Accédez à notre grille tarifaire

Délais d'accès : 1 mois avant le démarrage de la formation sous réserve de place

Contact : par mail à : hesp@hesp-formation.com

Modalités et conditions d'inscriptions : Téléchargez notre dossier de candidature

Conditions générales de vente : Consultez nos CGV